

SPÉCIALITÉ « ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART »

ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES

NOTE OBTENUE : 13 / 20

Question 1

- A) Le musée de Techniville est un établissement recevant du public (ERP). A ce titre, il dispose de la construction des aménagements et des moyens nécessaires contre les risques d'incendie et de panique. Ce type d'établissement est étudié pour accueillir environ 1 personne sur 5m².
- B) Afin d'éviter tous types de dégradations et de vols au sein de l'exposition, il est préconisé de mettre en place :
- des moyens permettant de contrôler la température et l'humidité) l'aide d'outils de mesure ;
 - des moyens limitant les effets de la lumière en protégeant les collections des rayonnements ultra-violet et infrarouges (films sur les vitrages, filtres sur les luminaires...);
 - des moyens matériels adaptés à la présentation des œuvres, par exemple grâce à des vitrines protégeant physiquement les pièces délicates ;
 - des moyens humains assurant une présence continue sur le lieu d'exposition ;
 - le cas échéant, des moyens de protection électronique par exemple en installant des caméras de vidéosurveillance, des alarmes ou des déclencheurs de mouvement ;
 - et enfin, d'une manière générale, des moyens de sécurité au niveau de l'enveloppe du bâtiment en renforçant les accès (portes, fenêtres, serrures...).
- C) Afin d'intégrer les attentes de la collectivité en matière de développement durable et d'achats responsables dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) des marchés publics de scénographie et de transport des œuvres, je proposerai :
- l'achat de sources lumineuses led qui présente de nombreuses qualités en terme de durée de vie et d'économie d'énergie. De plus, il possède la faculté de variation lumineuse permettant de moduler l'éclairage en fonction de la fréquentation tout en limitant l'exposition des œuvres à la lumière ;
 - l'achat de mobiliers ou de caisses en bois pour le transport en bois issus de forêts gérées durablement ;
 - l'achat d'emballages recyclés (cartons, plastiques...);
 - l'utilisation de véhicules pour le transport neutre en carbone (véhicules électriques ou roulant au BioGNV).

Les critères de sélection des entreprises pourraient se baser sur l'engagement environnemental de celles-ci, comme par exemple si elles ont mis en place une démarche RSE (Responsabilité Sociétale Entreprise) au sein de leur structure ou si elles mettent en place des programmes de décarbonisation de leur empreinte (investissements fléchés vers la transition énergétique).

Question 2

- A) Les éléments de base indispensables à une information complète et efficace sont une image « choc » et une phrase d'accroche qui interpellent les citoyens.
Sur un modèle de tract, l'idée est plutôt ciblée sur les enfants, très réceptifs au détournement d'objets dans leur quotidien. Le fait de cibler un jeune public permettrait d'éduquer le plus tôt possible aux règles de propreté en société et en même temps d'interpeller les parents qui devront expliquer pourquoi cette démarche est mise en place.
- B) Les autres supports susceptibles d'être utilisés pour diffuser cette information sont :
- les abribus (sucette rétroéclairée) ;
 - des affiches sur les vitrines des commerçants ;
 - des campagnes sur les réseaux sociaux ;

- des bannières web sur les sites internet des partenaires ;
- des 4x3 (panneaux grand format) ;
- des encarts presse dans les éditions locales



Question 3

- A) L'appellation « Musée de France » est un label accordé par le Ministre chargé de la Culture, après avis du Haut Conseil des Musées de France. Ce titre signifie que le musée est reconnu comme engagé dans une démarche d'amélioration continue, gage de qualité et d'excellence pour les visiteurs.
- Ses missions de conservation, de restauration, d'acquisition sont encadrées à chaque étape par des responsables qualifiés, garants de la présentation des œuvres d'intérêt général.
- Le musée participe à la valorisation de ses collections permanentes en suivant des objectifs scientifiques et culturels. Il met en place des actions d'éducation et de diffusion afin de rendre son patrimoine accessible à tous les publics.

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL SESSION 2021

L'intérêt de l'appellation « Musée de France » est d'être reconnu au niveau national par le public et la communauté professionnelle et permet de rejoindre un réseau riche de compétences.

L'utilisation du logo commun « Musée de France », la participation aux journées nationales de communication permettent de mutualiser des moyens et d'avoir une plus grande portée pour ces événements.

Un musée labellisé profite également de subventions de l'État, d'aides à l'investissement ou encore de dispositions fiscales en faveur de certains projets jugés d'intérêt public.

Cette appellation s'assortit également d'obligations pour le musée notamment de comporter un service des publics, d'être soumis au contrôle scientifique et technique de l'État pi encore à l'avis de la Commission Scientifique Régionale compétente en matière d'acquisitions, de restaurations, et de conservations des œuvres.

Question 4

- A) Pour la réalisation de ces images, les points de vigilance seraient au niveau de l'impression. Les photographies devraient avoir été préalablement traitées dans un logiciel colorimétrique afin d'obtenir un rendu optimal du noir en contraste du blanc. La qualité de résolution devra être élevée minimum 300dpi et le papier choisi en concertation avec l'auteur afin de ne pas dénaturer l'œuvre (grain, teinte...) et avec son accord pour l'exploitation.
- B) Afin de présenter correctement ces œuvres, j'opterai pour un encadrement avec un passe-partout suffisamment épais pour créer un espace suffisant entre le vitrage et les photographies. Le matériau du verre me semble plus adapté compte tenu de ses propriétés antistatique, anti-abrasion, antireflets, et muni de filtre anti-UV. Vu la taille des encadrements, le poids de ce matériau ne semble pas poser de problème.